

Calendrier des Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) de Licence 2^{ème} semestre 2024-2025

LS2

AU COURS DU SEMESTRE

LS2 – UE1 – Méthodologie : L'expression écrite et orale : Exercices en fonction du programme – M. ARNOLD

LS2 – UE5 – TD de méthodologie disciplinaire : Exposé, durant le TD, portant sur l'un des textes étudiés (dogmatique ou éthique au choix de l'étudiant), 15 min – M. VIAL ou M. LEHMKÜHLER

LS2 – UE6 – TD de méthodologie disciplinaire : oral, par groupes (15 min) - A. VANDERLINDEN

LS2 – UE8 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Constitution d'un dossier – G. ARAGIONE

LS2 – UE8 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Entretien sur le dossier (15 min) – G. ARAGIONE

VALIDATION PAR L'ASSIDUITE

LS2 – UE7 – Accompagnement au projet professionnel – G. ARAGIONE

LS2 – UE7 – Explorer un métier ou une fonction – G. ARAGIONE

Semaine 5 (3-9 mars)

LS2 – UE3 – Grec 2 : Étudiant.es inscrit.es en présentiel : Test de connaissances à l'oral (10 min) – M. WIEGER
Étudiant.es inscrit.es à distance : Test de connaissances à l'écrit (15 min) – M. WIEGER

Semaine 6 (10-16 mars)

LS2 – UE1 – Allemand théologique : Traduction à domicile – M. Arnold

LS2 – UE1 – Anglais théologique : Traduction à domicile – M. KUENTZLER, T. NTHINYZWA

Semaine 7 (17-23 mars)

Semaine de travail personnel

Semaine 8 (24-30 mars)

LS2 – UE6 – Théologie pratique : DST avec documents (1h30) – A. VANDERLINDEN

Semaine 9 (31 mars – 6 avril)

LS2 – UE3 – Grec 2 : Étudiant.es inscrit.es en présentiel : Version à l'écrit (1h30) – M. WIEGER

Étudiant.es inscrit.es à distance : Version à l'écrit (1h) avec reprise orale (30 min) – M. WIEGER

Semaine 10 (7 -13 avril)

LS2 – UE1 – Allemand théologique : Résumé écrit en français d'un article ou d'une œuvre en langue (à domicile) – M. Arnold

LS2 – UE1 – Anglais théologique : Résumé écrit en français d'un article ou d'une œuvre en langue (à domicile) - M. KUENTZLER, T. NTHINYZWA

LS2 – UE2 – Hébreu 2 : Test de connaissances à l'oral (10 min + 10 min) – E. SHUALI

Semaine 11 (21-27 avril)

LS2 – UE4 – Nouveau Testament : Exégèse accompagnée (6-8 pages, en plus de la trame fournie), rédigée à domicile – Chr. GRAPPE

Semaine 12 (28 avril – 4 mai)

LS2 – UE3 – Grec 2 : Étudiant.es inscrit.es en présentiel : Test de connaissances à l'oral (10 min) – M. WIEGER
Étudiant.es inscrit.es à distance : Test de connaissances à l'écrit (15 min) – M. WIEGER

LS2 – UE5 – Éthique : Questionnaire à réponses rédigées (45 min) – K. LEHMKÜHLER

Semaine 13 (5-11 mai)

LS2 – UE6 – Théologie pratique : DST sans documents, avec 3 questions à rédiger (1h) – A. VANDERLINDEN

Semaine 14 (12 – 16 mai) – semaine des examens *in situ*

LS2 – UE1 - PIX : Passation de la certification (15 mai) – Th. Legrand

LS2 – UE2 – Hébreu 2 : Test de connaissances à l'oral (10 min + 10 min) – E. Shuali

LS2 – UE2 – Hébreu 2 : Test de connaissances à l'écrit (2h) – E. Shuali

LS2 – UE3 – Grec 2 : Étudiant.es inscrit.es en présentiel : Version à l'écrit (2h) – M. WIEGER

Étudiant.es inscrit.es à distance : Version à l'écrit (2h) – M. WIEGER

LS2 – UE5 – Dogmatique : Questionnaire à réponses rédigées (45 min) – M. VIAL

Semaine 15 (19-25 mai)

Semaine de travail personnel

Semaine 16 (26 mai – 1^{er} juin)

LS2 – UE7 – Projet professionnel : Note de cadrage du projet professionnel, travail individuel, à domicile, à rendre au plus tard le mercredi 28 mai – G. ARAGIONE

Semaine 17 (2-8 juin)

LS2 – UE7 – Projet professionnel : Présentation orale du projet professionnel, par groupes (15 min) – G. ARAGIONE

Modalité de contrôle de l'assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette. Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables : une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.